



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3946

Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à la programmation et à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'Alliance Française de Quito, pour l'organisation de la 3e édition de la "Fiesta de la Luz", du 8 au 12 août 2018

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/3946 - SAVOIR-FAIRE EN TERMES D'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS LUMIÈRE - CONVENTION D'ASSISTANCE A LA PROGRAMMATION ET A MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ALLIANCE FRANÇAISE DE QUITO, POUR L'ORGANISATION DE LA 3E ÉDITION DE LA "FIESTA DE LA LUZ", DU 8 AU 12 AOUT 2018 (DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques et accueille le monde et la Lumière chaque année à l'occasion de la Fête des Lumières.

De l'expertise en lumière pérenne à l'organisation du festival sur plusieurs soirées, l'événement n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenu l'un des plus grands événements urbains au monde.

La Ville de Lyon organise en régie directe cet événement avec un savoir-faire unique en termes de connaissance du panorama de la création lumière, de gestion d'une manifestation de si grande ampleur sur l'espace public, de production technique, de modèle économique et financier, de politique marketing et communication au niveau d'un territoire.

Reconnue par le public et les professionnels comme la référence en termes d'événement lumière, la Ville de Lyon est contactée par des collectivités ou des acteurs privés, de France ou de l'international, pour la réalisation, à titre onéreux, de prestations d'assistance à la programmation et à la maîtrise d'ouvrage.

En 2016, la Ville de Quito organisait la première édition de la Fiesta de la Luz à l'occasion de la tenue dans la ville du Forum Habitat 3 des Nations Unies. En 2017, la Ville de Quito a organisé la deuxième édition de ce festival, en s'adjoignant l'expertise et le conseil de la Ville de Lyon pour la réalisation d'animations lumières événementielles et en déléguant la production de l'évènement à l'Alliance Française de Quito.

Cette année, la Ville de Quito souhaite organiser la 3<sup>e</sup> édition de la Fiesta de la Luz, en faisant appel de nouveau au savoir-faire de la Ville de Lyon.

L'Alliance Française de Quito est une association équatorienne à but non lucratif qui a fêté ses 60 ans en 2013. Elle fait partie du réseau international de l'Alliance Française, présent dans plus de 100 pays, et du réseau des cinq Alliances françaises d'Équateur. Sa mission est d'assurer la promotion de la langue et de la culture française et francophone. Plus de 3 500 personnes assistent chaque année à des cours de français, plus de 100 000 à ses activités culturelles, près de 50 000 personnes visitent sa médiathèque grand public.

L'Alliance Française de Quito collabore régulièrement avec la Ville de Quito dans le champ culturel et cette dernière a fait appel à la compétence de l'Alliance Française en 2016 et en 2017 pour la mise en œuvre de la Fiesta de la Luz. La 2<sup>ème</sup> édition de la Fiesta de la Luz s'est déroulée du 9 au 13 août 2017 dans le centre historique de la capitale équatorienne, classé au patrimoine de l'UNESCO, se rattachant au mois culturel de Quito. La Fiesta de la Luz 2017 a remporté un immense succès, attirant plus de 2 millions de visiteurs. Neuf créations lumière ont été installées dans les lieux emblématiques de la ville, six artistes français ont participé à cette

fête des lumières équatorienne : Daniel Knipper, Patrice Warrener, Laurent Langlois, Eric Michel, Leslie Epsztein et Camille Gross.

Les deux institutions ont souhaité renouveler et renforcer leur partenariat pour la troisième édition de la Fiesta de la Luz, qui aura lieu du 8 au 12 août 2018, en désignant l'Alliance Française de Quito comme producteur délégué de l'opération.

18 projets lumière sont prévus sur différents lieux situés au cœur du centre historique de la ville, dont :

- Iglesia Santo Domingo
- Iglesia Santo Francisco
- Iglesia Compañía
- Cathédrale
- Centro Cultural Metropolitano
- Plaza 24 de mayo

La mission consiste à assister l'Alliance Française de Quito dans la programmation des artistes lumières qui seront exposés du 8 au 12 août 2018 dans le centre historique de la ville.

Il s'agit de réaliser un conseil à la programmation par la proposition de 5 à 6 projets ayant été présentés à la Fête des Lumières de Lyon par des équipes françaises, d'assister par son expertise la sélection et le développement de projets d'artistes internationaux et en particulier Equatoriens et de conseiller des points d'organisation artistiques permettant la bonne réalisation de la manifestation.

La Ville de Lyon sera représentée au titre de conseiller artistique lors de l'ouverture de la manifestation.

Au vu du savoir-faire spécifique et de l'expérience acquise par les services de la Ville de Lyon, l'Alliance Française de Quito a souhaité lui confier une mission d'assistance à programmation, dans le cadre de leur projet de spectacle de mise en lumière. Les missions de la Ville de Lyon consisteront à apporter son expertise sur la définition des grandes orientations artistiques, le choix et l'accompagnement des équipes artistiques.

Le budget artistique prévisionnel de l'évènement est de 225 000 euros.

Dans le cadre de cette convention globale d'assistance à la programmation, la tarification globale et forfaitaire est évaluée à 25 000 € nets de TVA, conformément à l'article 259 B du CGI (soit 3 000 € pour l'aide à la définition du programme et 22 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage).

A ce titre, la convention jointe au rapport détaille les missions de l'équipe de la Fête des Lumières de la Ville de Lyon en termes d'aide à la définition du programme et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que le prix de vente de ces éléments et les modalités de réalisation des engagements.

Vu la délibération n° 2015/1065 du 27 avril 2015 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

## **DELIBERE**

1 La convention d'assistance à programmation et à maîtrise d'ouvrage susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Alliance Française de Quito, pour la réalisation de la 3<sup>e</sup> édition de la Fiesta de la Luz, qui aura lieu du 8 au 12 août 2018, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes perçues seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit 72954, imputation 7788 – 024 – 77.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT